

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04369 Numéro SIREN : 850 244 609 Nom ou dénomination : A-T TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 25270

Tableau sans agrément DGFIP

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code Général des impôts)



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065
(2013)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE DE SAINT DENIS
35 RUE AUGUSTE OULLAIN
93206 SAINT DENIS CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et / ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

AT TRAVAUX

74 RUE DU LANDY

Identification du destinataire

93210 LA PLAINE SAINT DENIS

651

Insp., IFU

N° dossier

85024460900014

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CONSTRUCTIONS DE MAISONS

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %

118 488

Bénéfice imposable au taux de 15 %

38 120

Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)

0

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %

Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %

Plus-values exonérées art. 238 quinquies

0

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines ☐

Zone franche Corse ☐

Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐

Autres dispositifs ☐

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

0

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

D IMPUTATIONS

(cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

(cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

ATTENTION : A COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT DEPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSE

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A

SAINT DENIS

le

15032023

Signature et

qualité du déclarant

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")
AT TRAVAUX
31122022

F | RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois page 4)

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 4	Payées par la société elle-même	(a)	
		Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2	Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 5		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 6		(e)	
	(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(f)	
			(g)	
			(h)	
5	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2e du 3 de l'article 158 du CGI 7		(i)	
6	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2e du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis 8	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

AT TRAVAUX

31122022

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

K **CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLTL)** (Voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)

bénéfice ou déficit
 (indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19 %

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

Désignation de l'entreprise :		AT TRAVAUX		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	1 402 769		
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 402 769	0	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 402 769	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	1 211		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 128 851		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	725		
	Salaires et traitements *			FY	85 487		
	Charges sociales (10)			FZ	25 537		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	2 686			
			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 244 497	0
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	158 272	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	30		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	30	0	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(30)	0	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V -VI)				GW	158 242	0	

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2							
Adresse de l'entreprise 74 RUE DU LANDY						93210 LA PLAINE SAINT DENIS							
Numéro SIRET* 8 5 0 2 4 4 6 0 9 0 0 0 1 4						Néant *							
						Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2				N-1			
						Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE *													
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES													
Capital souscrit non appelé (I) AA													
Frais d'établissement * AB													
Frais de développement * CX													
Concessions, brevets et droits similaires AF													
Fonds commercial (I) AH													
Autres immobilisations incorporelles AJ													
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL													
Terrains AN													
Constructions AP													
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR													
Autres immobilisations corporelles AT 14 450						AU 3 838		10 612					
Immobilisations en cours AV						AW							
Avances et acomptes AX						AY							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS						CT							
Autres participations CU						CV							
Créances rattachées à des participations BB						BC							
Autres titres immobilisés BD						BE							
Prêts BF						BG							
Autres immobilisations financières * BH						BI							
TOTAL (II) BJ 14 450						BK 3 838		10 612				0	
ACTIF CIRCULANT													
STOCKS *													
Matières premières, approvisionnements BL						BM							
En cours de production de biens BN						BO							
En cours de production de services BP						BQ							
Produits intermédiaires et finis BR						BS							
Marchandises BT						BU							
Avances et acomptes versés sur commandes BV 15						BW 15							
Clients et comptes rattachés (3) * BX 237 176						BY 237 176							
Autres créances (3) BZ 86 750						CA 86 750							
Capital souscrit et appelé, non versé CB						CC							
Valeurs mobilières de placement CD						CE							
(dont actions propres) CF 330 802						CG 330 802							
Disponibilités CH						CI							
Charges constatées d'avance (3) * CJ 654 743						CK 0		654 743				0	
TOTAL (III) CW													
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CM													
Primes de remboursement des obligations (V) CN													
Ecart de conversion actif * (VI) CO 669 193						1A 3 838		665 355				0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CP													
Renvois : (1) Dont droit au bail :						(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :						(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *						Stocks :						Créances :	
Immobiliations :													

Désignation de l'entreprise :		AT TRAVAUX		Néant	*
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	7 600		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	117 713		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (II)		DL	125 863	0	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	0	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115 337		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	424 155		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	539 492	0	
Écarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	665 355	0	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	539 492		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 634
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 634 0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 634) 0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	38 895
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 402 769 0
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 285 056 0
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	117 713 0
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { Produits de locations immobilières	HY	
	Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise :				AT TRAVAUX		Néant					
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				TOTAL I		1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont composants L9]	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont composants M1]	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	[Dont composants M2]	KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont composants M3]	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV		KW		KX			
		Matériel de transport*		KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobiliier informatique		LB		LC		LD			
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes			LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		0		0		0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
	Autres participations			8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V			
	TOTAL IV				LQ		0		0		0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		0		ØH		0	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		TOTAL I		1		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO		LV		1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobili- sations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		14 450	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		0		NH		14 450
				NG		0		NI		0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				13		0		NK		0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0		ØK		0	
				ØL		0		ØL		14 450	
				ØM		0		ØM		0	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A T T R A V A U X

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AT TRAVAUX				Néant ☐ *				
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF		PG		PH		
Terrains			PI	PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	QI		QJ		QK 3 838		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers		QL	QM		QN		QO		
			QP	QR		QS		QT		
TOTAL III		QU		0	QV	0	QW	0	QX 3 838	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		0	ØP	0	ØQ	0	ØR 3 838	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immo. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation Total IV	NL				NM			N0		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	0	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	0	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	0
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
		0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	Sur immobi- lisations {	02	03	04	05
	- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
	- titres de participation	06	07	08	09
	- autres immobilisa- tions financières (1) *	6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	7C	7D	7E
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
		0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
		0	0	0	0
Dont dotations et reprises {		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

Désignation de l'entreprise :			AT TRAVAUX			Néant ☐ *							
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	237 176		237 176							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM										
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	86 750		86 750							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR										
	Charges constatées d'avance		VS										
	TOTAUX			VT	323 926	VU	323 926	VV	0				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG											
	à plus d'1 an à l'origine	VH	115 337		115 337								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B											
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	424 155		424 155								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW											
	Obligations cautionnées	VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX			VY	539 492	VZ	539 492	0		0				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part (Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE)		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
				TOTAL I	WR 156 608
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participation 2A)			
		Produit net des actions et parts d'intérêts :			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				
	Majoration d'amortissement *				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies) K9	Entreprises nouvelles 44 septies L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A) L5	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208 C) K3	Zone franche Corse (art. 44 decies) QT	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A) QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères art. 209C		OT	Créance dérogée par le report en arrière de déficit ZI
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	156 608
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	156 608
				XO	0

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

10

**DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX		Néant ☐	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I.1e bis Al. 2 du CGI. *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 0	YO 0
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		0	0

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	0	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	0	Crédit d'impôt Famille	JS	0
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	0	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	0	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	0
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	0	Autres imputations	JX	0			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du Code des Transports. (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise :		AT TRAVAUX				Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D			- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)				Dividendes	ZE		
					Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau	ZG		
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		0E	0	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	0	
TOTAL I		0F	0	TOTAL II				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)								
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice						XV	0	
RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :		Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT				
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ			
		- Personnel extérieur à l'entreprise			YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 128 851		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 128 851		0	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	725			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	725		0	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *			0B				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			0S				
	- Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : 0,00 handicapés : 0,00)			YP	0,00		0,00	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	0,00			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*			ZK	%		%	
	- numéro de centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		
							ZR	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 15 %	JK		plus-values à 0 %	JL
				plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		plus-values à 15 %	JN		plus-values à 0 %	JO
				plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH	N SIRET de la société mère	JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 N01 pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détails à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus ou moins-value taxables à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
TOTAL 1		0		0	0

Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39	N-3			
	quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2		0	0	0

B	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
----------	--

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX

Néant ☐ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
1	2 A 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	3 à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	4 à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	5 A 15 % ou à 16,5 % (1)	6	7 col. 7 = 2 + 3 + 4 + 5 + 6
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AT TRAVAUX	Néant ☐ *
---	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7	0	0	0	0	0

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 °, 6 °, 7 ° alinéas de l'art. 39-1-5 ° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 5 0 2 4 4 6 0 9 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AT TRAVAUX

ADRESSE (voie) 74 RUE DU LANDY

CODE POSTAL 93210

VILLE LA PLAINE SAINT DENIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque que le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : A T T R A V A U X		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1 402 769
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 402 769
II - Consommation de biens et services en provenance d'un tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 211
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	1 128 851
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 130 062
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	272 707
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2012 ou exercice

Désignation de l'entreprise AT TRAVAUX

Adresse 74 RUE DU LANDY

du

au

93210 LA PLAINE SAINT DENIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) 10	- de l'exercice 2022 10
- de l'exercice précédent 10	- de l'exercice précédent 10
Nom et qualité du signataire :	A le Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

SASU AT TRAVAUX

Société à Responsabilité Limitée au capital de 500,00 €

Siège social : 74 RUE DU LANDY

93210 LA PLAINE SAINT DENIS

RCS de BOBIGNY 850 244 609

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2022

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 30/06/2023, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

Un Bénéfice de 117 712,00 €

De la manière suivante :

-Affectation du bénéfice dans le capital d'un montant de 99 500 € dans le capital pour atteindre 100 000 €. Le reste du bénéfice est affecté en report à nouveau d'un montant de 18 212 €

-Le solde en report nouveau créateur est de 28 918 €

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

